AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C1941
FR0000064511-FS0801

8 décembre 2015

Déclarations de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

SCHAEFFER-DUFOUR

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 8 décembre 2015, la société par actions simplifiée H.G.D. Participations[1] (66, rue Jean-Baptiste Lebas, 59910 Bondues), a déclaré avoir franchi en hausse :

- le 2 décembre 2015, les seuils de 90% du capital et des droits de vote de la société SCHAEFFER-DUFOUR et détenir, à cette date, 722 311 actions SCHAEFFER-DUFOUR représentant 1 241 005 droits de vote, soit 90,49% du capital et 90,09% des droits de vote de cette société[2]. Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition d'actions SCHAEFFER-DUFOUR sur le marché par la société H.G.D. Participations dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée qu'elle a initiée sur les actions de cette société[3] ;

- le 4 décembre 2015, les seuils de 95% du capital et des droits de vote de la société SCHAEFFER-DUFOUR et détenir 778 558 actions SCHAEFFER-DUFOUR représentant 1 297 252 droits de vote, soit 97,53% du capital et 97,50% des droits de vote de cette société[4]. Ce franchissement de seuils résulte d'un apport d'actions SCHAEFFER-DUFOUR en nature de la part de 18 actionnaires familiaux de la société SCHAEFFER-DUFOUR[5] au bénéfice de la société H.G.D. Participations et de l'acquisition d'actions SCHAEFFER-DUFOUR sur le marché par la société H.G.D. Participations dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée qu'elle a initiée sur les actions de cette société.

[1] Société détenue par la société Techniphoto (contrôlée par M. Vincent Dufour) à hauteur de 33,9%, M. François-Régis Motte (famille Dufour) à hauteur de 16,0%, la société A. Salmon (contrôlée par les membres de la famille Salmon) à hauteur de 7,4%, la société Fimarcq (contrôlée par M. Hugues Motte) à hauteur de 5,0%, le solde étant détenu par d'autres actionnaires familiaux représentant chacun moins de 3% du capital de la société H.G.D. Participations.

[2] Sur la base d'un capital composé à cette date de 798 237 actions représentant 1 377 462 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

[3] Cf. notamment D&I 215C1670 du 12 novembre 2015 et D&I 215C1697 du 16 novembre 2015.

[4] Sur la base d'un capital composé de 798 237 actions représentant 1 330 564 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

[5] Cf. notamment D&I 215C1670 du 12 novembre 2015.